



SAISON 2026

RECHERCHE DE PERSONNES RESPONSABLES POUR:

- s'occuper du soccer junior du 18 mai au 13 juillet
- S'occuper du baseball junior du 19 mai au 14 juillet
- s'occuper du dek hockey junior du 20 mai au 15 juillet

Contact Maryse Paradis à coordo@ladore.ca

CAMP DE JOUR LA DORÉ

Recherche coordonnateur-trice



Salaire coordonnateur de 18,60\$/heure, début mi-mai, 40 h/semaine

ENVOIE TON CV

418-256-3545 poste 2225 coordo@ladore.ca

Complexe sportif La Doré



Dernière journée d'ouverture le dimanche 29 mars 2026

Voir l'horaire sur la page facebook du Complexe sportif

418-256-3545 poste 2225 coordo@ladore.ca

✦ INSCRIPTIONS EN COURS ET EN TOUT TEMPS ✦

CORPS ACTIF La Doré.

Gym de La Doré.

🕒 Lundi : 9h00 à 9h45-10h00.

🕒 Jeudi : 9h00 à 9h45-10h00.

🔥 C'est quoi CORPSACTIF?

C'est un groupe d'entraînement en présentiel, conçu pour les adultes qui veulent :
 Bouger avec conscience, sans se blesser
 Améliorer leur posture, leur mobilité et leur force
 Réduire les douleurs chroniques (épaules, hanches, dos, genoux...)
 Mieux comprendre les causes de leurs douleurs et comment les éviter
 Se motiver dans un cadre dynamique et bienveillant

📌 Chaque séance comprend :
 Du renforcement musculaire adapté
 Des exercices de mobilité et de posture
 Des étirements ciblés

Et des conseils personnalisés pour bouger plus intelligemment selon ton mode de vie
 Du 9 avril au 28 mai 2026.(7 semaines).

📌 TARIFICATION – ATTENTION PLUS IL Y A DE PERSONNES, MOINS ÇA TE REVIENT CHER

Pour 1 fois :
 📌 161\$ (Taxes incluses) SI DE 4 À 6 PARTICIPANTS.
 📌 105\$ (Taxes incluses) SI DE 7 PARTICIPANTS ET PLUS.

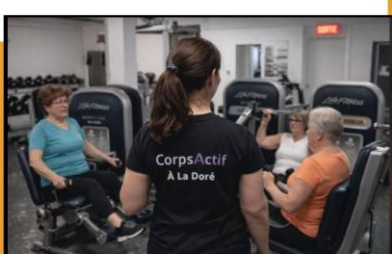
Pour 2 fois :
 📌 322\$ (Taxes incluses) SI DE 4 À 6 PARTICIPANTS.
 📌 210\$ (Taxes incluses) SI DE 7 PARTICIPANTS ET PLUS.

📌 S'IL Y A MOINS DE 4 PARTICIPANTS, LE GROUPE N'AURA PAS LIEU.

IMPORTANT, TU DOIS T'INSCRIRE AU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT EN PLUS POUR POUVOIR EN PROFITER PLUS.

📌 Tu veux plus d'informations ou réserver ta place ?
 Écris moi en privé, ça va me faire plaisir de t'aider 💜
 Isabelle
 Ta masso-coach IMSanté ✦

Nouveau

Voici un résumé des principales décisions et activités du Conseil municipal lors de la séance régulière du 16 mars 2026. Le Conseil municipal vous informe des dossiers en cours et des décisions prises pour notre communauté.

Mot du maire

La Municipalité a récemment participé à plusieurs événements importants, notamment l'inauguration de la bibliothèque de Roberval et la présentation de Village-relais. À ce sujet, notre Municipalité fait partie des premières à recevoir des toilettes publiques entièrement financées par le ministère des Transports du Québec. Merci à la Fédération de Villages-Relais pour ce projet.

Le maire a participé à la formation sur la sécurité civile et a assisté aux activités des snowmobiles, au Rallye des Loups et aux feux d'artifice du Village Boréal de Saint-Félicien. Une rencontre avec les représentants de Domtar a permis d'être informé que la période de dégel sera plus longue qu'à l'habitude cette année. Finalement, le Maire a participé au Forum des communautés forestières.

Finances municipales

Le Conseil a approuvé le journal des achats du mois de février 2026 pour un montant de 593 725,87\$, incluant les taxes. Ce montant représente les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de notre municipalité et à l'entretien de nos infrastructures.

Travaux du centre communautaire

Les travaux de construction du nouveau centre communautaire progressent bien! Le Conseil a autorisé le paiement du 8^e décompte progressif à l'entrepreneur Construction Unibec pour la somme de 552 118,79\$. Cette étape importante nous rapproche de la fin des travaux et de l'ouverture de ce lieu qui deviendra le cœur de nos activités communautaires. Ce projet est rendu possible grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec via le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

Nouveau développement résidentiel - Avenue des Plaines

Le second projet de règlement visant à autoriser la construction de maisons unifamiliales, bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales dans la nouvelle avenue des Plaines a été adopté. Ce développement comprendra la création de 42 lots résidentiels, un passage piétonnier, un parc municipal et un bassin de rétention.

La firme Caouette, Thériault & Renaud a été mandatée pour effectuer les travaux de cadastrage nécessaires au coût de 17 900\$. Ce projet permettra d'accueillir de nouvelles familles dans notre communauté et de répondre aux besoins en logement.

Code d'éthique et de déontologie des Élus

Un avis de motion a été donné pour l'adoption prochaine du règlement 2026-001 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ce code encadre la conduite des Membres du Conseil et garantit que les décisions sont prises dans le meilleur intérêt de la communauté, en toute transparence et intégrité. Les valeurs privilégiées sont l'intégrité, la prudence, le respect, la civilité, la loyauté et l'équité.



Sécurité routière - Rang Saint-Paul

Le Conseil municipal a demandé au ministère des Transports du Québec de réduire la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur le rang Saint-Paul, entre le pont de la Rivière aux Saumons et le début de la zone de 50 km/h. Cette demande vise à assurer la sécurité des familles résidant dans ce secteur, où se trouvent des arrêts d'autobus scolaire, une piste cyclable et une traverse piétonnière.

L'éclairage limité, l'augmentation de la circulation lourde et la proximité du parc industriel justifient cette modification. La sécurité de nos citoyens demeure une priorité pour le Conseil.

Entretien des chemins et équipements

Le Conseil a autorisé Domtar à effectuer des travaux de rechargement en gravier naturel sur le chemin de la Branche-Ouest, sur environ neuf (9) kilomètres. Ces travaux, entièrement financés par Domtar, comprennent également la réfection des fossés et amélioreront la qualité de ce chemin forestier.

De plus, le service des travaux publics s'est équipé d'un balai mécanique et d'un grattoir de nivellement pour le tracteur Kubota, au coût de 15 780\$. Un conteneur maritime de 40 pieds a également été acheté pour entreposer les équipements et matériaux de l'ancien centre des loisirs et, lorsque le projet sera complété, des équipements du département des loisirs. Ces investissements permettront d'améliorer l'efficacité de nos services municipaux.

Projet culturel – Le Domaine en musique

La Municipalité a présenté une demande d'aide financière pour le projet 'Le Domaine en musique', qui vise à créer une synergie entre les aînés et les élèves de l'école primaire locale par le biais de la musique. Ce projet de 2 407,79\$ sera financé par le Programme de soutien à la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel de la MRC Domaine-du-Roy.

Décisions administratives

Le Conseil a autorisé la signature d'un bail de location de 12 mois avec Les Loups au volant pour un local situé au 4961, rue des Saules. De plus, une servitude a été accordée à Hydro-Québec et Bell Canada pour permettre l'exploitation et l'entretien de lignes électriques et de télécommunications dans le secteur de la rue du Parc.

Nouveau règlement sur l'occupation du domaine public

Un avis de motion a été donné pour l'adoption prochaine du règlement 2026-003 sur l'occupation du domaine public. Ce règlement établira les règles pour l'utilisation des espaces publics municipaux, incluant les rues, les parcs et les places publiques. Toute occupation devra être autorisée par résolution du Conseil.

Comités municipaux

Le Conseil a mis à jour la composition de plusieurs comités suite aux récentes élections municipales. Le Comité du Plan de gestion des actifs est maintenant composé du Maire, Stéphanie Gagnon, Martin Bouchard, Olivier Asselin et Francis Leclerc. Les autres comités ont également été réorganisés pour assurer une représentation adéquate dans tous les dossiers municipaux.



Félicitations et reconnaissance

Le Conseil municipal tient à féliciter chaleureusement les Organisateurs de la rencontre des snowmobiles, tenue les 20 et 21 février dernier, ainsi que le Comité organisateur du Rallye des Loups de La Doré pour le franc succès de leur édition 2026. Ces événements ont procuré une excellente visibilité à notre communauté et ont rassemblé de nombreux participants.

Journée nationale de la santé mentale positive

Le Conseil municipal a proclamé la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle sous le thème 'Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale!' Le 13 mars est maintenant reconnu comme une journée importante pour sensibiliser la population au bien-être mental.

Transparence électorale

Tous les candidats aux élections municipales de novembre et décembre 2025 ont déposé leurs déclarations de dons et de dépenses électorales, conformément à la loi. Ces documents sont maintenant accessibles au public dans nos archives municipales, dans un souci de transparence démocratique.

En conclusion

Le Conseil municipal de La Doré continue de travailler activement pour le bien-être et le développement de notre communauté. Nous vous encourageons à participer aux séances publiques du conseil, qui se tiennent chaque mois à 18h30 à la salle multifonctionnelle de l'église.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous!



INFORMATIONS AUX PAROISIENS(NES) MARS - AVRIL 2026

Dimanche 22 mars à 11h00	ADACE
Samedi 28 mars à 16h00	MESSE anniversaire Michel Allard
Dimanche des rameaux (Marie-Paule Dufour, Françoise Savard, Edgar Lalancette, Georgette, Bibiane, Martin Lalancette)	
Jeudi 2 avril à 19h00 (lavement de pieds)	ADACE
Vendredi 3 avril à 15h00 (Passion du Seigneur)	ADACE
Vendredi 3 avril à 19h00 (chemin de croix)	ADACE
Dimanche 5 avril à 11h00 (Pâques)	ADACE
Dimanche 12 avril à 11h00	ADACE



Le dimanche 3 mai 2026 à 14h, à la Cathédrale de Chicoutimi, Mgr René Guay célébrera la fidélité des nombreux couples, des religieuses et des religieux ainsi que des prêtres célébrant un 50^e, 55^e, 60^e, 65^e, 70^e anniversaire ou plus.

Afin de recevoir une invitation personnelle de la part de Mgr René, les couples sont invités à s'inscrire auprès du secrétariat de leur communauté chrétienne (paroisse) avant le 27 mars 2026.

Les reçus pour l'année d'imposition 2025 sont maintenant disponibles.

Heures d'ouverture pour le bureau de la Fabrique

mardi de 8h30 à 12h et 13h à 16h

Jeudis, prendre rendez-vous au 418-256-3545 #2227 fabriqueladore@hotmail.com

Hors des heures d'ouverture, déposez vos demandes dans la boîte aux lettres sécurisée.

Pour plus de détails, consultez la page Facebook Communauté Chrétienne de La Doré

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, Adjointe greffe et mairie de la Municipalité de la Paroisse de La Doré que lors de la séance du 13 avril 2026 à 18h30 au 4998, rue des Saules La Doré, un nouveau code d'éthique et de déontologie municipal pour les Élus sera adopté par le Conseil municipal:

Résumé du projet de règlement :

« Principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique :

- *Intégrité;*
- *Prudence dans la poursuite de l'intérêt public;*
- *Respect et civilité envers les autres membres, les employés de la Municipalité de et les citoyens;*
- *Loyauté envers la Municipalité;*
- *Recherche de l'équité;*
- *Honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.*

Ces valeurs doivent guider les Membres du Conseil de la Municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables.

Les règles de conduite ont notamment pour objectif de prévenir :

- *Toute situation où l'intérêt personnel du Membre du Conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;*
- *Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites;*

Règles de conduite et interdictions

- *Respect et civilité;*
- *Honneur et dignité;*
- *Conflits d'intérêts;*
- *Réception ou sollicitation d'avantages;*
- *Utilisation des ressources de la Municipalité;*
- *Utilisation et communication de renseignements confidentiels;*
- *Après-mandat;*
- *Abus de confiance et malversation;*
- *Annonce lors d'une activité de financement politique;*
- *Ingérence. »*



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Avis est donné par la soussignée Adjointe greffe et mairie que, suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 février 2026, le Conseil municipal a adopté le second projet de règlement 2026-002 intitulé «Projet de règlement numéro 2026-002 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser la construction résidentielle unifamiliale, bifaminiiale, trifamiliale et multifamiliale dans la nouvelle avenue des Plaines » lors de la séance du 16 mars 2026. Ce règlement permet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser la construction résidentielle unifamiliale, bifaminiiale, trifamiliale et multifamiliale dans la nouvelle avenue des Plaines et de modifier les limites des zones 9R, 10R, 8CO et de créer la zone 14R.

Ce second projet de règlement contient une disposition pouvant faire l'objet d'une demande afin qu'un règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les personnes intéressées des zones visées peuvent demander que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Pour être valide, toute demande doit :

1. Être écrite, signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone visée (ou la majorité si moins de 21).
2. Indiquer clairement le règlement visé.
3. Être reçue au bureau municipal au 4998, rue des Saules au plus tard le 25 mars 2025.

Conditions générales à remplir à la date d'adoption du second projet de règlement, soit le 16 mars 2026, et au moment d'exercer la demande :

- être une personne physique domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins 6 mois, au Québec;

OU

- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*, situé dans la zone d'où peut provenir une demande;

ET

- n'être frappé d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques :

Une personne physique doit également, à la même date et au moment d'exercer ce droit, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire, particulière aux propriétaires uniques ou occupants uniques d'un établissement d'entreprise :

L'inscription à titre de propriétaire unique ou d'occupant unique d'un établissement d'entreprise est conditionnelle à la réception par la Municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou d'une résolution demandant cette inscription, avant ou en même temps que la demande.



Condition supplémentaire, particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble ou aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

Les copropriétaires indivis d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise qui sont des personnes intéressées doivent désigner parmi eux, le cas échéant, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne pour signer la demande, pourvu que cette personne n'ait pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire, outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale. Cette procuration doit être produite à la Municipalité, avant ou en même temps que la demande.

Condition d'exercice, particulière aux personnes morales :

La personne morale qui est une personne intéressée signe la demande par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par résolution et qui, à la date de l'adoption du second projet de règlement, soit le 16 mars 2026, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne et n'est pas ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter prévue par la loi. Cette résolution doit être produite à la Municipalité, avant ou en même temps que la demande.

Inscription unique :

Outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale, le cas échéant, la personne qui est à plusieurs titres une personne intéressée d'une zone d'où peut provenir une demande n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

- 1 à titre de personne domiciliée;
- 2 à titre de propriétaire unique d'un immeuble;
- 3 à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
- 4 à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;
- 5 à titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

Dans le cas où plusieurs immeubles sont visés au paragraphe 2 ou 4 ci-dessus, on considère celui qui a la plus grande valeur foncière. Dans le cas où plusieurs établissements d'entreprise sont visés au paragraphe 3 ou 5 ci-dessus, on considère celui qui a la plus grande valeur locative.

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation des projets de règlement et autres documents

Les projets règlements peut être consultés au bureau municipal, situé au 4998, rue des Saules, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.



Ce n'est pas avec une pub qu'on va promouvoir et valoriser le français, c'est avec vous!

La nouvelle campagne publicitaire de promotion et de valorisation de la langue française vient d'être lancée! 🚀 Vous entendrez les publicités à la radio et vous les verrez à la télévision ainsi que sur le Web jusqu'en avril prochain. Le message de la campagne nous rappelle que c'est dans notre quotidien au travail, à l'école ou dans nos loisirs que se joue l'avenir de cette langue qui nous rassemble!

En savoir plus www.quebec.ca/cest-avec-vous

**CE N'EST PAS
AVEC UNE PUB
QU'ON VA SAUVER
LE FRANÇAIS.**

C'est avec vous.

Votre
gouvernement

Québec



La Ville de Saint-Félicien informe tous les utilisateurs que **le rang Double Nord sera complètement fermé à partir du lundi 23 mars 2026** (intersection rang Double et boulevard du Jardin) pour une durée indéterminée (jusqu'à la fin du dégel) et la circulation locale seulement sera permise dans ce secteur.

RECHERCHE DES NOUVEAUX ARRIVANTS POUR REJOINDRE NOTRE COMMUNAUTÉ D'ACCUEIL DE LA DORÉ

Contact : coordo@ladore.ca
418-256-3545 poste 2225



3 À 4 RENCONTRES PAR ANNÉE
AVEC DE BELLES ACTIVITÉS PRÉVUES

EMPLOIS AU RECENSEMENT

Statistique Canada
embauche dans
votre collectivité
pour le Recensement
de 2026!

Joignez-vous à l'équipe
du Recensement de
2026 pour effectuer
un travail utile qui
a une incidence sur
votre collectivité.

Renseignements importants :

- Environ 32 000 emplois au recensement sont offerts partout au Canada.
- Le taux de rémunération est de **25,87 \$ l'heure** pour les postes sans fonctions de supervision et de **31,32 \$ l'heure** pour les postes de supervision, en plus des dépenses admissibles.
- La période d'emploi pour les postes du recensement est de **mars à juillet 2026**, selon le poste et le lieu de travail.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, ce qui comprend le jour, le soir et la fin de semaine.



Postulez dès maintenant et parlez-en à un ami ou une amie
recensement.gc.ca/emplois

Pour obtenir de l'aide, veuillez composer le **1-833-830-3106**
Téléscripteur (ATS) : **1-833-830-3109**



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



Municipalité de La Doré
www.ladore.ca

Numéros d'urgence pour les travaux publics: 418-618-1508

Publié le 20 mars 2026